

CCI Hautes-Alpes Formation/CRET a pour objectif **l'amélioration continue** de ses performances en matière de gestion des formations dans le cadre d'un système de management de la qualité, intégrant la sécurité et la santé de tous ses collaborateurs et de ses stagiaires, ainsi que la préservation de l'environnement.

Pour y parvenir, CCI Hautes-Alpes Formation / CRET met en place une organisation, basée sur le référentiel de la démarche **Qualité RESEAU**, le référentiel de **l'agrément DPMC** ainsi que sur la mise en place de procédures complémentaires formalisées à travers son **Document Unique d'Evaluation des Risques** professionnels, s'appuyant sur une implication totale et ouverte de tous ses collaborateurs et formateurs.

Ainsi, la politique de formation et, plus largement, la politique générale de CCI Hautes-Alpes Formation/CRET intègrent les principes de contrôle et d'amélioration continue, dont les modalités d'intervention sont les suivantes :

- **amélioration de la qualité organisationnelle et amélioration permanente des prestations du centre :**
  - désignation de référents pédagogiques pour accompagner l'apprenant pendant toute la durée de son parcours de formation ;
  - réunions d'information et de travail – et réunions pédagogiques – avec les coordinateurs des formations, les membres de l'équipe pédagogique et l'équipe administrative du centre ;
  - procédure d'accueil des nouveaux intervenants dans l'équipe pédagogique ;
  - maintien en permanence d'une capacité de prestations et d'encadrement en rapport avec le flux de bénéficiaires ;
  - mise en œuvre des conditions matérielles conformes à la demande et à la situation des bénéficiaires ;
  - affectation d'intervenants justifiant de qualifications adaptées aux profils et aux besoins des bénéficiaires ;
  - mise en place d'actions correctives proposées/formulées lors des évaluations de fin de stages ;
  - centralisation et organisation des informations qualité ;
- **mise en place et suivi des moyens pédagogiques et logistiques des formations :**
  - compte rendu de réunion pédagogique préparatoire, documents nécessaires au déroulement du stage (cahier de présence, liste des stagiaires, questionnaires de satisfaction, documents pédagogiques à remettre aux stagiaires, livret d'accueil des stagiaires, positionnement des stagiaires à l'entrée – objectifs personnels d'amélioration), gestion du matériel ...
- **modalités et outils de suivi post formation et d'évaluation des apprenants** en cours et en fin de formation, exploitation des données collectées : satisfaction des stagiaires et résultats d'examen, suivi d'une réunion pédagogique de bilan avec l'équipe ou à minima avec le référent pédagogique de l'action et l'équipe administrative.
- **prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale** du centre au travers de : intégration des problématiques du développement durable et de l'éco-responsabilité dans les pratiques et les contenus de formation, diffusion de bonnes pratiques professionnelles et personnelles au niveau de tous les acteurs du centre (personnels permanents, formateurs et stagiaires) notamment avec le livret d'accueil, prévention des pollutions, réduction des déchets ...
- **évaluation, anticipation et prévention des risques professionnels** relatifs à ses postes de travail et le respect des règles légales de sécurité, formalisées dans le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels :
  - amélioration des performances par la formation, la qualification et l'habilitation de ses collaborateurs et intervenants, les méthodologies d'intervention et le choix des équipements d'intervention et de protection mis en œuvre ;
  - veille sur les évolutions de la réglementation en matière de SSE, respect et vérification de leur application ;
  - *reporting* des incidents ou accidents – si nécessaire mise en place d'actions afin d'éviter la répétition de faits similaires ;
  - application des meilleures techniques ou procédures disponibles ;
  - respect de la qualité de l'hygiène et des conditions de vie au travail ;
- **mise en place de référents Travailleurs Handicapés, Santé-Hygiène-Sécurité et Conditions de vie des stagiaires** et la mise en œuvre de ses prérogatives.

En vue de matérialiser nos engagements d'amélioration continue, CCI Hautes-Alpes Formation/CRET réalise annuellement une auto-évaluation du respect des présentes dispositions et fixe des objectifs spécifiques.

Chaque collaborateur de CCI Hautes-Alpes Formation/CRET, par ses actes quotidiens et par son professionnalisme, est un acteur essentiel de cette politique.

La direction s'engage donc :

- à mettre en place les moyens nécessaires à l'application de cette politique dont le management en est le responsable final.
- à présenter tous les stagiaires formés à la certification délivrée par le DPMC, en ce qui concerne les formations de préparation au CQP 1 d'ouvrier cordiste.
- à utiliser les termes de « cordistes » et/ou de « technicien cordiste » exclusivement pour les formations qualifiantes françaises délivrées par le DPMC.

Fait à Briançon, le 16 juin 2020

**Matthieu BADINIER**  
**DIRECTEUR CCI HAUTES-ALPES**